



ÊTRE BIEN  
CONSEILLÉ  
ET ACCOMPAGNÉ



# Le Guide de votre Retraite

Que faut-il savoir ? Que faut-il faire ?

### Vos Interlocuteurs Retraite CFTC

		
Laurent LASEN	Anne MILLON	François SOENEN

## Agissons Ensemble

Vos représentants CFTC  
Sylvie RESTANI  
François SOENEN

Jean NICKMILDER  
Ludovic LAMBERT

# Sommaire



1

A quel âge je peux partir en Retraite ?



2

Quel sera le montant de ma pension de retraite ?



Retraite de Base



Retraite Complémentaire (AGIRC-ARRCO)

Retraite Supplémentaire (PERE, PERCO,...)



Majoration Enfants



Net vs Brut

3

Comment la date de départ influe sur la pension de retraite ?



Je pars plus tôt

Rachat de trimestres

Diminution de ma pension de retraite (décote)

Je pars plus tard (surcote)

4

Quelles sont les démarches à effectuer ?

5

Comment partir en Retraite Progressive ?

6

Annexes : Informations détaillées dont Pension de Réversion

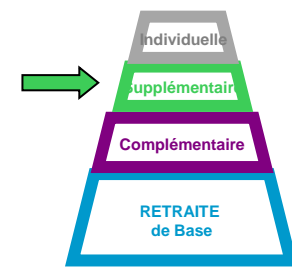
ÊTRE BIEN CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ





# Comment influencer le montant de la pension ?

Evolution du dispositif de Retraite Supplémentaire chez Schneider (3/3)



**Sommaire**

- 1- Age de départ ?
- 2- Montant de la Pension?**
- 3- Age versus Montant?
- 4- Les Démarches
- 5- Informations détaillées

## Depuis 2022 : PERECO - Plan d'Épargne Retraite Collectif (dispositif facultatif)

### Alimentation

Vous pouvez faire des :

- Versements Volontaires abondés (\*)
  - Mensuels de juillet à novembre, à mettre en place en juin - Paylink
  - Exceptionnel en décembre
  - Non limités à 25% du revenu annuel brut
- Transferts de CET
- Transferts de l'épargne disponible du PEE (non abondés)
- Pas de frais d'entrée
- Possibilité de déduction du Revenu Imposable

### Gestion

Au choix du salarié

- Gestion Pilotée, par défaut, suivant la grille de désensibilisation
- Ou Gestion Libre (capital à répartir sur les fonds proposés)

N.B. : Nouveau Fonds PME/ETI

### Sortie

- En rente ou en capital au moment de la retraite, au choix du salarié
- Cas de déblocages anticipés exceptionnels, comme : achat de la résidence principale ou sa remise en état après catastrophe naturelle, invalidité, décès du conjoint ou partenaire de PACS, surendettement, ...
- Imposé sur le Revenu si déduit en entrée

(\*)

L'intérêt majeur du PERECO sera de bénéficier de l'abondement (max 800€/an).

Versements	Abondement € (%)
Les premiers 200 €	300 € (soit 150%)
Les 200 € suivants	200 € (soit 100%)
Les 909 € suivants	300 € (soit 33%)
<b>Total versements : 1 309 €</b>	<b>Abondement total : 800 €</b>

N.B. : Cet abondement se cumule avec celui de 1400€ du PEE

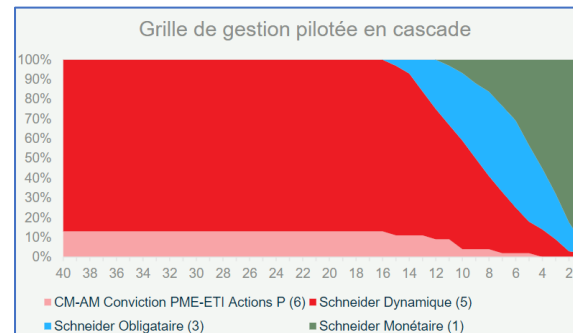


Le PERECO est géré par la BNP Banque et suivi par le Comité Paritaire de Surveillance (représentants de la direction et des organisations syndicales).

#### Fonds disponibles

Fonds commun de placement	Niveau de risque
Schneider Monétaire	Faible
Schneider Energie Solidaire	Moyen
Schneider Obligataire	Moyen
Schneider Diversifié	Elevé
Schneider Dynamique	Elevé
CM-AM Conviction PME-ETI Actions	Elevé

#### Grille de désensibilisation



#### PERECO

Intégration d'un fonds PME/ETI qui sera géré par le Crédit Mutuel AM pour diversifier par rapport au fond PME/ETI géré par la BNP et choisi pour le PERECO



Vous pouvez voir le montant de votre capital et faire vos arbitrages potentiels sur votre espace **Personeo** - ([bnpparibas.com](http://bnpparibas.com))



# Des Questions ? N'hésitez-pas, contactez vos Interlocuteurs Retraite CFTC

ÊTRE BIEN  
CONSEILLÉ  
ET ACCOMPAGNÉ

ÊTRE BIEN  
REPRÉSENTÉ

ÊTRE BIEN  
INFORMÉ



Laurent LASEN  
CPS Retraite  
0671308307  
laurent.lasen@se.com



Anne MILLON  
CPS Retraite  
0687819860  
anne.millon@se.com



François SOENEN  
Délégué Syndical Central  
0689956951  
francois.soenen@se.com

## Agissons Ensemble

Vos représentants CFTC :  
Sylvie RESTANI  
François SOENEN

Thierry TOMASIK  
Ludovic LAMBERT